Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203830-20251217-DEL2025171208-DE

TROGUÉRY

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de TROGUERY

Séance du Mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 17 décembre à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 10 – Nombre de présents : 8 – Nombre de votants : 8
Absents : 2 – Exclus : 0 – Date de convocation : 5/12/2025 – Date d'affichage : 5/12/2025

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Alan LE GRUIEC, Matthieu GAYIC, Yvan PASQUIOU, Raoul SINCERE, Isabelle POULAIN

Etaient absents : Yvon COSSIC, Moïse LE ROY (excusé)
Procuration :
Secrétaire de séance : Raoul SINCERE

OBJET : RECONDUCTION MISE A DISPOSITION DES SERVICES ENTRE LANNION TREGOR COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE TROGUERY POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2026

Monsieur le Maire rappelle la convention entre Lannion Trégor Communauté et la commune de Troguéry de mise à disposition de services pour la gestion de l'assainissement collectif en date du 22 mai 2017.

Il est proposé de reconduire cette convention pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE le Maire à reconduire la convention de mise à disposition de services pour la gestion de l'assainissement collectif pour l'année 2026 en réactualisant le coût horaire et le nombre d'heures en fonction du bilan 2025. (cf annexe jointe à la présente délibération)
- AUTORISE Le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce y afférent.

Pour extrait conforme au registre le 19 DEC. 2025
Le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE TROGUERY

Pour le Maire empêché
L'Adjoint Délégué
Yvon PASQUIOU